

LA LETTRE D'INFOS n°20 Mars / Avril 2015

En bref ...

Indice de référence des loyers (IRL) au premier trimestre 2015 : L'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 1^{er} trimestre 2015 a été publié par l'INSEE le 16 avril 2015. Il s'établit à 125,19 soit une augmentation de 0,15 % par rapport à l'IRL du 1^{er} trimestre 2014. Pour en savoir plus sur la révision des loyers, cliquer [ici](#).

Frais liés au rejet d'une facture d'eau : Suite à [l'article 22 de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation](#), qui prévoyait l'exonération possible des frais liés au rejet de paiement d'une facture d'eau, [un arrêté du 22 janvier 2015](#) précise aujourd'hui les modalités de transmission de l'information aux fournisseurs d'eau. Ces modalités s'appliquent depuis le 1^{er} avril dernier.

Microcrédit de l'UDAF : L'UDAF, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et de Consignations et le Crédit Coopératif, a mis en place un microcrédit personnel. Son montant varie de 300 € à 3000 € et sa durée de 6 à 36 mois. Pour plus d'informations microcredit@udaf14.unaf.fr

Hébergement d'urgence : Dans son communiqué de presse du 24 mars 2015, Sylvia PINEL, Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité, a lancé le comité de pilotage du plan triennal de réduction des nuitées d'hôtel. Ce plan a pour objectif de remplacer les nuitées hôtelières par des solutions alternatives (dispositif "solibaïl", résidences sociales, pensions de familles). Ce plan va être décliné sur quatre régions, dont la Basse-Normandie. Pour en savoir plus, cliquer [ici](#).

Actualités ALUR : Des décrets sont parus : [décret n°2015-342 du 26/03/2015](#)
[décret n° 2015-191 du 18/02/2015](#)

M Faire sa demande de logement social en ligne, c'est simple !

Depuis décembre 2013, tout demandeur de logement social peut effectuer le renouvellement de sa demande en ligne. Depuis avril 2015, il est également possible de procéder à la création d'une demande.

Se déplacer au guichet pour faire sa première demande de logement social n'est donc plus une obligation, même si cela reste évidemment possible.

Dans le Calvados, on a pris de l'avance !

En effet, l'enregistrement en ligne de la demande est possible depuis avril 2013 sur le site :

www.demandedelogement14.fr



Par ailleurs, à tout moment, vous pouvez modifier et mettre à jour votre dossier.

Les demandes de logement social sont consultables par tous les bailleurs, les communes du département et la Maison de l'Habitat.

La demande de logement dans le Calvados, c'est :

- + SIMPLE : un seul dossier valable pour tout le département
- + EFFICACE : la demande est automatiquement consultable par tous les bailleurs sociaux
- + PRATIQUE : le dossier est consultable en permanence, il suffit de conserver son numéro d'enregistrement
- + RAPIDE : enregistrement, renouvellement ou modification de la demande dans un seul endroit.

La Maison de l'Habitat est un lieu d'enregistrement de la demande de logement social et reste à votre disposition au :

37 rue Jean Romain à Caen.
☎ 02.31.38.31.38

Journée d'étude normande



Autonomie et Habitat organise une journée d'étude normande sur les solutions d'habitat intermédiaire pour les personnes en situation de handicap. Cette journée se déroulera **le lundi 4 juin 2015** à l'Hôtel Mercure, 1 rue Courtonne à Caen de 8h45 à 17h00.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des informations concernant cet évènement et vous inscrire en ligne sur : www.autonomie-habitat.org

Mon projet Rénovation, Guide des aides Financières

L'ADEME a mis en place un outil qui permet au particulier de clarifier son projet de rénovation énergétique, de préparer sa visite au Point Rénovation Info Service et de l'inciter à se faire accompagner dans son projet par un conseiller. Vous pouvez retrouver cet outil en ligne en cliquant [ici](#).

Vous souhaitez rénover votre logement (isolation, chauffage, énergies renouvelables...), une palette d'aides financières existe. N'hésitez pas à consulter le "[guide des aides financières 2015](#)".

Pour toutes questions, n'hésitez pas à joindre la Maison de l'habitat au 02.31.38.31.38

Renforcement des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique

Le gouvernement renforce trois dispositifs d'aide à la rénovation énergétique des logements :

- le budget de l'Agence Nationale de l'habitat (ANAH) est augmenté de 70 millions d'euros dès 2015. L'objectif est d'aider 50 000 ménages modestes à rénover leur logement et leur faire ainsi baisser leur facture d'électricité.

- le crédit d'impôt pour la transition énergétique sera prolongé en 2016

- l'Eco-prêt à taux zéro (eco-PTZ) va être développé en direction des copropriétés.

Vous pouvez retrouver ces informations dans [le communiqué de presse du 8 avril 2015 de Sylvia PINEL](#), Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité.

Informations Locales

Rencontres autour du logement

Jeunes, comment vous loger ? Propriétaires, comment trouver un locataire ?

Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) et la Maison de l'Habitat de l'agglomération caennaise co-organisent "[Les rencontres autour du logement](#)"

le 6 juin 2015 de 14h à 18h Place Bouchard à Caen.

Avec la participation :

- des CLLAJ du Calvados
- des 5 Foyers Jeunes Travailleurs de l'agglomération caennaise
- de l'association le LIEN (Logement Intergénérationnel En Normandie)
- de la CAF du Calvados
- du PACT-ARIM et des Clés des Pays Normands
- de la Ville de Caen et de Caen la mer

Alors, le 6 juin, rejoignez-nous Place Bouchard !

